

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7

## Poste

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	30
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 MARS

## NOTRE MARINE

L'incident qui s'est produit à la Commission du budget, à l'occasion de la nomination du rapporteur sur la marine, produit un vif émoi dans le monde politique.

Il faut que les errements de l'administration soient bien graves pour que l'ancien rapporteur, M. Germain-Réache, opportuniste de la plus belle eau, ait refusé d'assumer la tâche qu'on lui offrait à nouveau, convaincu que tous ses efforts pour déraciner les abus seraient stériles.

M. Germain-Réache a déclaré, en effet, qu'en raison de la gravité des faits qu'il y a lieu de révéler à la Chambre, il est nécessaire de les faire attester par un républicain d'une « autorité incontestée, que son caractère et sa situation placent au-dessus de tout soupçon d'exagération. »

On se demandait aussi pourquoi l'austère Brisson qui distille un mortel ennui dans le Parlement et qui ambitionnait son admission dans la Commission des finances avec l'intention de plaider la cause du dégrèvement des frais de justice, avait été bombardé rapporteur du budget de la marine. M. Brisson n'a pas le pied marin et le voilà subitement transformé en amiral suisse ! Le Parlement seul a le secret de produire de telles métamorphoses !

Aujourd'hui nous sommes édifiés sur le rapport qui existe entre le réfrigérant personnage qui a nom Brisson et la marine.

Sa capacité n'a point séduit les commissaires du budget; ils l'avouent hautement; mais ils espèrent que son désintéressement même des questions maritimes donnera à son rapport une impartialité que personne ne sera tenté de suspecter.

D'après le député de la Guadeloupe, malgré les avertissements nombreux qu'il a reçus du Parlement, malgré les critiques qui se sont élevées de toutes parts contre ses méthodes administratives et financières, le département de la marine continue à gaspiller, dans des dépenses de pure parade, les crédits énormes qui lui sont votés chaque année. Tandis que l'on persiste à entasser dans nos arsenaux des engins vieillissants qui ne serviront jamais, nos ports de la Manche et de l'Atlantique restent sans défense, nos armements incomplets, nos villes commerciales du Nord ouvertes, sans moyens d'action suffisants, nos approvisionnements au-dessous des nécessités que feront apparaître la première éventualité de la guerre. Nous dépensons plus d'argent qu'il n'en faut pour avoir une marine de premier ordre, et grâce à l'obstination de la bureaucratie de la rue Royale, notre décadence maritime s'accroît de jour en jour.

On raconte que le ministre de la marine, auquel M. Germain-Réache faisait part de ses inquiétudes, aurait répondu : « Ne parlez pas avec cette exagération, vous vous ferez du tort et vous compromettrez votre avenir politique. »

Si cette mémorable réponse était confirmée,

elle dépendrait bien l'état d'esprit de nos gouvernants. Puisse notre puissance navale plutôt que l'avenir politique de quelques républicains !

L'affirmation est grave; elle engage la responsabilité du gouvernement républicain tout entier. Il importe qu'au moment opportun elle soit portée à la tribune pour que le pays sache bien l'usage qui a été fait par le gouvernement républicain des millions votés par la Chambre pour la défense de nos ports et la réorganisation de notre flotte.

EDMOND ROBERT.

## A LA CHAMBRE

Jeu de soir, 12 mars.

Jusqu'à ce que la décision prise par les grands établissements de crédit et par les principales maisons de banque à l'égard de la Caisse des Dépôts et Comptes courants eût été connue, une vive émotion n'a cessé de régner dans les couloirs.

Quelques personnages parlaient d'une crise générale; d'autres estimaient que l'ébranlement de la Caisse des Dépôts serait court et que la panique serait vite dissipée.

Quand la nouvelle qu'une avance de soixante millions serait faite à la Société en péril par la Banque de France et par le Crédit foncier, et que la garantie de quinze autres millions serait faite par un groupe de banquiers, le calme est en effet revenu.

Cependant M. Laur n'a pas dissimulé qu'il est décidé à interpellier samedi prochain le gouvernement sur les escroqueries commises par certaines agences financières et sur la spéculation à laquelle se livrent certaines sociétés de crédit.

D'autre part, à peine déposé, le projet de loi de M. Develle sur l'organisation des Sociétés de courses et sur la réglementation du pari sur les hippodromes paraît soulever déjà de certains côtés une vive opposition. Au moment même où le ministre de l'Agriculture en a donné lecture, de sourdes protestations se sont élevées sur les banes de l'Extrême Gauche.

Après avoir fixé à samedi la nomination de la Commission chargée d'étudier le projet de loi, la Chambre a commencé en première délibération la discussion du projet de loi portant modification du régime fiscal en matière de successions et donations entre vifs.

Le but de ce projet est de déduire dans le calcul des droits de succession les dettes dont l'existence est établie d'une manière certaine.

L'élaboration de M. Rouvier n'est qu'une mauvaise copie de la proposition de loi déposée, il y a cinq ans, par M. Borie sur la même question.

Certaines modifications y ont été cependant apportées par le ministre des finances, mais elles ne sont pas heureuses, car elles entraînent comme compensation une augmentation de droits de succession pour les collatéraux à divers degrés.

Sur certains points de détail, le projet a été déjà vivement combattu au cours de la discussion générale par MM. Dumas, Raiberti et Borde.

La plupart des adversaires du projet ont d'ailleurs déclaré pour la plupart se réserver pour la discussion en deuxième délibération.

M. Brousse pose une question à M. Fallières sur une circulaire relative au plâtrage des vins.

A la suite de cette circulaire, les vins étrangers ont été vendus à la place des vins français; il faut protéger les consommateurs, dit-il, mais il demande ce qu'on fera à l'égard des détenteurs de vins plâtrés et comment on fera pour concilier les intérêts des consommateurs et ceux des négociants.

M. Fallières répond que les mesures prises par lui ne l'ont été que sur les prescriptions du Conseil d'hygiène.

Il affirme qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril, tous les négociants qui vendront des vins contenant plus de 2 grammes de sulfate de potasse par litre seraient poursuivis.

Les détenteurs de vins pourront les garder chez eux et les transformer.

## L'affaire de la Société des Dépôts

La Société des Dépôts et Comptes courants a été autorisée par décrets des 6 juillet 1863 et 5 mai 1877.

Le capital, fixé primitivement à 60 millions, divisé en 420,000 actions de 500 fr. émises au pair et libérées de 125, a été porté en 1877 à 80 millions par la création de 40,000 actions nouvelles émises à 630 fr., dont 425 fr. applicables au capital et 130 fr. applicables à la réserve.

A l'actif du dernier bilan publié au *Journal officiel*, nous voyons figurer une somme de 60 millions qui représente les 375 fr. non versés par les actionnaires. Disons que les actions sont *nominatives*.

Ajoutons que la Société devait prendre fin le 6 juillet 1893.

Depuis mardi, à la nouvelle de la baisse survenue sur les titres et des difficultés si grandes que traversait la Société, les retraits de dépôts ont continué dans des proportions considérables.

Avant-hier on a payé plusieurs millions, les guichets étaient encombrés.

Hier, dans la matinée, la foule était plus nombreuse encore, les bureaux étaient littéralement envahis par la foule.

Un service d'ordre tout spécial a été organisé pour maintenir les déposants, chaque heure plus nombreux.

D'après ses statuts, la Société s'interdit toute opération de Bourse pour son propre compte.

Les statuts sont fort étroits. La Société ne peut qu'ouvrir toutes souscriptions à des emprunts publics ou autres et pour la réalisation de toutes sociétés anonymes à responsabilité limitée ou en commandite par actions, mais toujours pour le compte de tiers et moyennant commission convenue.

C'est pour se donner plus de latitude que la Société des Dépôts et Comptes courants, ne voulant pas modifier ses statuts, constitua la Société financière de Paris, non pas ouvertement, mais par l'intermédiaire de ses administrateurs.

Seulement, par cette voie détournée, la Société des Dépôts et Comptes courants se trouva entraînée à sortir de sa principale et primitive attribution, qui était la vulgarisation en France du chèque.

C'est ainsi qu'elle fut mêlée successivement aux affaires de la Beira-Alta, de la Compagnie d'Orléans à Châlons, de la Grande Compagnie d'assurances, du Crédit viager. Ces affaires furent malheureuses.

La Beira-Alta, après de terribles déboires, ne vit actuellement que grâce à la complaisance de ses obligataires, auxquels elle parvient péniblement à payer un coupon sur deux.

L'Orléans à Châlons a été racheté par l'Etat en 1878. Au lieu de répartir aux obligataires le prix du rachat, on a continué à leur payer les coupons d'intérêt au moyen de ce capital, et, quand il a été épuisé, la Compagnie est tombée en faillite.

Les responsabilités engagées ont obligé la Société des Dépôts et Comptes courants à transiger avec le syndic par le paiement d'une somme de 4,500,000 fr., qui a été prise sur les réserves.

Pour l'affaire de la Grande Compagnie d'assurances, ce sont les administrateurs qui ont payé; mais, pour le Crédit viager, la Société a été condamnée, le 20 décembre dernier, à verser au syndic une somme de 7,192,000 fr.

Ce jugement est frappé d'appel, il est vrai, mais tout le monde des affaires s'attend à le voir confirmer.

La Société industrielle et commerciale de Bois et de Pavage en bois a été déclarée en faillite hier.

M. Roucher a été nommé syndic.

Une perquisition a été opérée, hier matin, par MM. Lalmand, commissaire aux délégations judiciaires, et Flory, expert comptable, au siège de la Société, 39, boulevard Haussmann.

Le passif est évalué à 3,000,000 de francs.

## LE PRINCE NAPOLEON

Voici la dépêche que la princesse Mathilde a envoyée à son hôtel de la rue de Berry :

« Rome, 12 mars.

« Nuit mauvaise, agitée, affaissement ce matin. »

## ÉTRANGER

## HORREURS ITALIENNES EN AFRIQUE

On parle, depuis quelques jours, d'épouvantables révélations qui jettent actuellement l'émoi en Italie et qui produiront une impression profonde sur le monde civilisé. Nous laissons à la presse italienne le soin de réclamer la satisfaction qui est due à la conscience publique et nous nous bornerons à signaler les faits tels qu'ils semblent établis.

Le gouvernement italien a eu quelque peine à asseoir son autorité sur les rives de la mer Rouge. Les populations indigènes du littoral et de l'intérieur sont rebelles au protectorat. On a dû exercer une surveillance active sur les

indigènes des villes et acheter, moyennant pensions mensuelles, les chefs des tribus de l'intérieur.

Le service de police de Massaouah a été confié au lieutenant des carabiniers royaux Livraghi; or, il paraît que ce personnage, qui prétend aujourd'hui avoir agi d'après des ordres supérieurs, s'est tout simplement borné à faire disparaître, sans jugement, les personnages indigènes, influents, qui lui étaient signalés comme suspects.

Livraghi a rédigé à ce propos un long mémoire qui a été communiqué à quelques journaux, mais ceux-ci n'ont, paraît-il, pas osé le publier. Livraghi portait à 800 le nombre des assassinats commis sur les ordres exprès du général Baldissera et de M. Crispi. Il se dit en mesure d'établir que M. Crispi a fait passer aux derviches d'Osman-Digma des armes et des munitions pour leur permettre de résister aux Anglais.

Le *Secolo* publie des extraits du Mémoire du lieutenant Livraghi, qui montrent comment les Italiens traitaient les indigènes qu'ils avaient enrôlés.

« Ligg-Kappa, chef de bande infidèle, fut remis à deux agents, qui le tuèrent dans un endroit éloigné, tandis que ses soldats reçurent l'ordre, après avoir été désarmés, de quitter le territoire italien. Ces soldats furent accompagnés jusqu'à l'extrême limite des avant-postes, puis on les laissa aller; à ce moment, cinquante hommes, en embuscade à un endroit convenu, firent feu sur eux, de sorte qu'aucun n'échappa à la mort. Les malheureux ne reçurent aucune sépulture, et leurs corps devinrent la proie des hyènes.

» Procédé analogue vis-à-vis d'un certain nombre de soldats de Basria-Barion; on les jette en prison, on les met à la torture, et, voyant qu'on n'obtient d'eux aucun aveu, on les conduit la nuit en rase campagne et on les tue. De même pour les soldats de Ligg-Minoul, de Ligg-Happadan et de Ligg-Teofu; on les fait sortir de prison et on les remet aux soldats d'Adam Aga, qui en font une boucherie. »

« Milan, 10 mars.

» Le gouvernement va examiner immédiatement la question de l'extradition de Livraghi.

» Le *Secolo* publie une lettre de Livraghi assurant que, lorsqu'on lui livrait les chefs abyssins pour les tuer, la nuit, hors de Massaouah, on mettait au rapport officiel: « Exilés au-delà des frontières. »

#### PRÉPARATIFS BELLIQUEUX DE L'ITALIE

Le ministre de la guerre vient de décider que le contingent de 1<sup>re</sup> catégorie pour cette année doit être de 95,000 hommes, soit une augmentation de 13,000 hommes sur 1890.

Un décret royal prolonge de trois ans le ser-

vice militaire pour tous les hommes nés après 1854.

Ces deux mesures provoquent une certaine émotion, car elles concordent peu avec les déclarations pacifiques et les promesses de réduction des dépenses militaires faites par le ministère de Rudini.

Le ministre de la guerre vient de faire une commande de pièces d'artillerie à la maison Krupp s'élevant à la somme de 4,500,000 fr.

En dehors de cette commande, il est à remarquer que la maison Krupp doit livrer, à la fin d'avril, 36 pièces d'artillerie commandées en 1890.

Les journaux militaires *l'Esercito* et *l'Italia militare e marina*, affirment que rien n'a été changé au programme du général Bartole Viale relativement aux fortifications alpines.

Ces fortifications seront continuées même avec plus d'activité qu'auparavant.

Des économies seront seulement faites dans la construction des fortifications intérieures et de celles affectées à la défense des côtes de l'Adriatique.

## NOUVELLES MILITAIRES

### PONTS MILITAIRES

Lundi soir, le lançage annoncé du pont militaire sur le canal de l'Ourcq a été mené à bonne fin, en présence du colonel Marcille, très fier de ce nouveau succès. Mardi matin, la compagnie du génie a procédé au rivetage des pièces qui doivent fixer le pont aux culées.

Le pont militaire est formé d'une longue et très étroite masse de fer et d'acier, sans parapet ni ornement. Le colonel Marcille a conçu son œuvre avec des proportions de largeur qui permettent de réduire à l'extrême le volume des pièces à emporter au cas d'expédition. Le pont a à peine la largeur habituelle de la voie, de rail à rail; un train passant sur le pont Marcille surplombe donc la voie de la largeur du marche-pied des wagons.

L'utilisation des ponts militaires se trouve une fois de plus affirmée. Partout où l'on a besoin de rétablir les communications sur une ligne coupée, on peut renoncer, dès maintenant, aux longues et coûteuses passerelles de charpente. Le télégraphe est là pour réclamer le concours du service du génie. Le ministère de la guerre a fait exécuter 4,200 mètres de ponts; ils ont été commandés au Creusot et exécutés par les ingénieurs de ce grand établissement. Ces 4,200 mètres de ponts sont dans les docks du génie, placés d'avance sur wagons et prêts à être expédiés sur le lieu d'un accident. Rappelons que les tronçons de ponts sont de deux longueurs, 7<sup>m</sup> 50 et 40 mètres. Dans le cas où les dimensions du pont à rétablir dépasseraient celles de ces tronçons, on emploie des « bouts » de longueur moindre,

également préparés à l'avance. Toutes les pièces se raccordent avec la précision la plus grande, au moyen de boulons.

La simplicité du montage est telle que le régiment des chemins de fer n'a pas besoin d'employer des ouvriers d'art, ni même de donner aux hommes une instruction spéciale; ceux qui composent les équipes de la Villette n'avaient jamais fait ce travail.

En campagne, le pont du colonel Marcille n'est pas seulement utilisable par les chemins de fer, il est appelé également à rendre de grands services pour le passage des colonnes. Au moyen d'un système de tablier et de parapets mobiles, il peut être converti en pont ordinaire et franchi par la cavalerie, l'artillerie, l'infanterie et les convois militaires.

Sur le canal de l'Ourcq, le pont militaire va être appelé à desservir une circulation fort active, puisqu'il portera les nombreux trains de la ligne de ceinture.

### FOURS DE CAMPAGNE

M. le général Jamont s'est rendu ces jours-ci à Epernay pour hâter la construction des grands fours de campagne dont l'utilisation est prévue pour le temps de mobilisation.

Le commandant du 6<sup>e</sup> corps a profité de ce déplacement pour visiter l'emplacement choisi pour l'installation du régiment de cavalerie qui doit dans deux ans tenir garnison à Epernay.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 mars 1891.

L'hésitation est la note dominante; le 3 0/0 est ramené à 95.27; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 105.20.

La Banque de Paris a des demandes à 325. Le dividende de l'exercice 1890 est fixé à 45 fr. par action.

La Société Générale reste bien tenue à 305; le Crédit Lyonnais à 800. Le Crédit Foncier fait 4.277.

La Banque d'Escompte garde ses bonnes tendances à 550. Le Crédit Foncier Egyptien a traité avec le groupe de cet établissement pour l'emprunt de conversion des obligations 5 0/0. Nous laissons le Crédit Mobilier à 435, demandé.

Une spéculation éhontée a fini par jeter sur la Société de Dépôts et Comptes courants une panique qui se traduit par des retraits en masses des dépôts. Cette manœuvre finira par confondre bientôt ses auteurs. La Société des Dépôts a des actionnaires à qui elle pourrait faire appel de 125 fr.; elle n'en a pas besoin. La Société a des déposants qu'elle satisfait à guichets ouverts: donc tous les bruits répandus sont faux.

Le 16 courant s'ouvrira aux guichets du Crédit Foncier de Tunisie l'émission de 16,690 obligations de 500 fr. au prix de 325 fr. (soit net 318.90) rapportant 15 fr. par an. Le public appréciera la solidité et l'avantage du placement tunisien qui lui est offert, placement duquel il peut tirer 5.45 0/0, en tenant compte de la prime d'amortissement qui est de 175 à 180 francs par titre.

Les Chemins Economiques sont à 427.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le gouvernement anglais a décidé de s'opposer à la construction d'un chemin de fer tubulaire entre Douvres et Calais.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### N'ouvrez pas toujours vos portes!

Il devient prudent de n'ouvrir sa porte le soir qu'à bon escient. Le fait que nous allons rapporter prouve que cette précaution est nécessaire même au centre de la ville.

Lundi soir, vers 7 heures, un individu sonna à la porte de M<sup>me</sup> X., rue Beaurepaire. La bonne ouvrit. L'étranger entra, demandant M<sup>me</sup> X., qui parut aussitôt. Le quidam s'était déjà avancé et avait fermé la porte derrière lui. Il présenta une lettre ne portant aucune suscription. La propriétaire se récria, disant qu'elle n'était pas à son adresse; en même temps elle dit à sa domestique d'appeler son neveu, qui était au premier.

Sur cet ordre, l'intrus ouvrit la porte et sortit précipitamment. Au même instant, un coup de sifflet retentit dans la rue, et un autre individu se joignit au premier. Tous deux se réfugièrent sous le passage de la Maremaillette.

Le neveu de M<sup>me</sup> X. montait la garde; il vit bientôt réparaître les deux individus et les suivit jusqu'à la Poste. Là ils se séparèrent et il les perdit bientôt de vue.

Quelles étaient leurs intentions? Tout porte à croire qu'elles n'avaient rien de bienveillant.

Aujourd'hui il devient prudent d'être armé pour ouvrir le soir, et il est toujours sage de munir sa porte de chaînes de sûreté.

### MUSIQUE MUNICIPALE

Nous apprenons que le troisième concert de la Musique Municipale de Saumur aura lieu, au Théâtre, le mardi 24 mars, avec le concours de M<sup>me</sup> Cheminade, première chanteuse légère du Grand-Théâtre d'Angers.

### VACANCES DE PAQUES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

Nous apprenons que les vacances dans les écoles publiques de garçons et de filles s'ouvriront le jeudi 26 mars, pour se terminer le 6 avril exclusivement.

Les écoles maternelles vaqueront du jeudi 26 mars au jeudi 2 avril inclusivement.

### A propos de courses

Nous lisons dans la *France militaire*:

« On a beaucoup critiqué les courses, sous prétexte qu'elles engendraient de nombreux abus, notamment qu'elles portaient les officiers à négliger leur service et qu'elles leur inspi-

### Feuilleton de l'Écho Saumurois

## L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Léguillon, heureux d'opérer une perquisition sous les yeux d'un des rois de la finance, appliquait son effort à plaire à Wegrow par la perspicacité de ses aperçus. Il procéda à l'examen des meubles en commençant par la table sur laquelle écrivait Bernard. Les tiroirs qui fermaient à clef avaient été forcés; les papiers qui s'y trouvaient avaient été bouleversés. Le commissaire les examina rapidement et trouva un carnet de chèques de la banque Richard, Belleville et Compagnie, dont les souches indiquaient des prises de fonds. Il les feuilleta et trouva, sur la dernière, l'indication suivante: « 13 septembre 1886. Chèque de douze mille francs, à mon ordre. »

— Voici un précieux renseignement! dit-il. M. Bernard prit chez son banquier 42,000 francs le 13 courant, c'est-à-dire lundi dernier. Si nous ne retrouvons ni cette somme, ni son emploi, nous pourrions assigner le vol comme le mobile, ou l'un des mobiles de l'assassinat, ou, tout au moins, comme une cir-

constance concomitante.

Une perquisition minutieuse dans les bibliothèques et dans les tiroirs du bahut dont les serrures, comme celles de la table, avaient été crochétées ou forcées, n'amena la découverte d'aucune somme; on ne put même trouver la plus petite pièce de monnaie. Le magistrat constata qu'un grand nombre de livres avaient été déplacés, et il crut remarquer que ceux qui avaient été dérangés et feuilletés, étaient, de préférence, les plus grands de format. Dans le bahut restait un petit Bouddha chinois en or. Le voleur, ou les voleurs n'avaient pas, sans doute, jugé prudent de s'en emparer, ne prévoyant pouvoir le monnayer facilement. Le commissaire constata encore que le foyer contenait les restes d'un feu de coke. Des papiers avaient été brûlés en dessous de la grille. C'étaient de vieux journaux, comme l'attestait un coin qui avait échappé au feu, et sur lequel on lisait le mot allemand *Zeitung*, gazette, et la date du 25 mai 1867.

Le magistrat, ayant terminé ses perquisitions dans le salon, passa dans la chambre à coucher. Il constata que l'armoire avait été forcée et que les tiroirs avaient été visités. Des écrans restaient à demi ouverts, vides de leur contenu.

La forme de ces boîtes, les traces laissées sur le velours de l'intérieur, révélèrent la disparition de deux épingles de cravate, des cinq pièces d'une parure, boutons de devant de chemise et de manchette, et d'une bague dont le chaton était assez volumineux. Dans les tiroirs de la commode-toilette, on avait bouleversé le linge.

La fenêtre de la chambre à coucher donnait, comme celles du salon, sur le balcon qui régnait tout le long de la façade de la maison.

Le commissaire revint dans le salon en disant:

— Le vol est le mobile du crime. Tout l'atteste: les recherches dont les traces sont visibles partout, l'enlèvement des bijoux et de l'argent provenant du chèque de 12,000 fr. sur la banque Richard, Belleville et Compagnie, qui, prise le 13 septembre, c'est-à-dire lundi dernier, ne pouvait pas être complètement dépensée, à moins de paiements extraordinaires soit au tapissier, soit au bijoutier, enfin à un gros fournisseur quelconque; mais je ne retrouve aucune trace des reçus qui alors eussent été donnés en échange des sommes versées.

— A ma connaissance, dit Odon Wegrow, René n'avait aucune facture semblable à solder.

S'il a pris, chez son banquier, une somme aussi grosse pour lui que celle de 12,000 francs, — car c'est là le double du chiffre de ses rentes, c'est presque son revenu d'une année tout entière, en additionnant le produit de sa petite fortune, ce que lui rapportent ses articles à la *Revue Scientifique* et sa part de bénéfices sur les inventions dont il exploite les brevets de compte à demi avec plusieurs entrepreneurs; — s'il a pris, dis-je, ce chèque de 12,000 francs, c'est qu'il voulait emmener Calixte dans les Pyrénées, pour y passer les premiers temps de leur mariage. Cet argent doit se retrouver ici, à moins qu'il n'ait été volé.

Le médecin arriva en même temps que le commissaire aux délégations judiciaires. Léguillon expliqua à ce dernier le résultat des perquisitions auxquelles il s'était livré, pendant que le docteur s'installait dans la cuisine, disposait la table sous le plein jour de la fenêtre, ouvrait sa trousse, préparait de l'eau dans une cuvette, apprêtait des éponges et des linges.

— Je suis prêt! vint-il dire aux deux magistrats.

C'est alors, seulement, qu'on toucha au cadavre de Bernard pour le transporter sur la

raient des idées de lucre tout à fait incompatibles avec leur état.

Sur le premier point, ce n'est pas la faute des officiers si on les rencontre plus qu'il ne convient sur les champs de courses : c'est uniquement celle de l'autorité, qui peut à son gré leur accorder ou leur refuser la permission d'y paraître. Mais, parce que celle-ci se montre, en général, très libérale de faveurs de ce genre, faut-il donc aussi l'incriminer ?

Certes non ! C'est un honneur pour un régiment d'avoir des officiers montant en courses et y remportant des succès. En outre, c'est un gage assuré pour l'avenir, une bonne fortune pour le temps de guerre.

Les chefs de corps auraient donc le plus grand tort d'apporter des entraves à un exercice des plus propres à développer et à entretenir chez leurs officiers le goût du cheval, la vigueur, l'agilité, la hardiesse, l'habileté, le jugement et le sang-froid, toutes qualités extrêmement précieuses pour un cavalier.

Depuis que nous sommes entrés dans cette voie, nous avons réalisé des progrès étonnants. Aucune cavalerie au monde n'est comparable à la nôtre sous le rapport des capacités sportives de son corps d'officiers. Et l'on voudrait éteindre ce beau feu qui nous a donné de si merveilleux résultats, et mettre un frein, par un tas de mesures restrictives, à l'élan généreux de cette brillante et exubérante jeunesse qui se dépense avec tant d'ardeur ! Allons donc ! ce serait méconnaître et compromettre les intérêts de notre cavalerie ainsi que ceux de l'armée tout entière.

Mais toute peine mérite récompense. L'officier que l'on voit courir n'arrive pas sur le turf sans avoir fait de grosses dépenses. Cependant, quand il gagne, on lui donne quoi ? un objet d'art ou d'utilité militaire. Heureusement que... Je ne veux pas achever, car nous sommes devenus depuis quelque temps d'une telle prudence en matière de courses que l'on pourrait bien me jeter des pommes cuites si je disais le fond de ma pensée à propos de ces prix.

Sachez seulement, ô hommes vertueux ! que le moindre grain de mil ferait bien mieux l'affaire de nos officiers qu'un cheval de bronze ou un nécessaire de voyage, et que le jour où ils ne trouveront plus au bout du parcours que les beaux yeux d'une marquise, ce jour-là les courses auront vécu.

Tout ceci n'est peut-être pas très galant ni très glorieux. Malheureusement, et quoi qu'on en dise, on ne vit pas de sentiments, surtout à l'époque où nous sommes.

D'autre part, il faut avouer que nos officiers seraient bien bons de s'exposer à se faire rompre le cou, si les courses ne doivent pas seulement couvrir leurs frais de déplacement.

table de la cuisine.

Pleinement éclairé, René, malgré la teinte livide que la mort avait répandue sur son visage, paraissait encore très beau dans l'encadrement de ses cheveux blonds bouclés autour de ses tempes. Le front haut, large, surmontait des sourcils bien arqués, comme tracés avec un mince pinceau. Les joues, d'un dessin très pur, étaient rasées, mais, depuis la mort, la barbe avait repoussé en poils durs. La moustache se courbait en petites boucles ; le menton, creusé d'une fossette, annonçait de la volonté. Les traits, à peine déformés, conservaient une distinction parfaite et reflétaient encore l'expression d'un grand étonnement, d'une suprême épouvante.

Les deux magistrats constatèrent que le porte-monnaie n'avait pas été enlevé, — il contenait dix francs, — mais que la montre avait disparu. Odon Wegrow put donner son signalement, à peu près, sans garantir l'exactitude rigoureuse de ses paroles. Il croyait se souvenir qu'elle était en or, assez grosse, qu'elle indiquait les secondes, sonnait les heures, et portait, gravés dans un écusson, un R et un B entrelacés.

Le docteur avait dégagé le cou de René, en

## L'ACCIDENT DU HARAS D'ANGERS

Le palefrenier du haras, M. Louis Gouret, a été victime, ces jours-ci, d'un horrible accident.

En faisant son inspection habituelle, cet employé entra dans le « box » de l'étalon le plus redoutable et le plus redouté de l'établissement.

Au moment où M. Gouret s'approcha de l'animal, celui-ci s'élança sur le malheureux surveillant et le mordit avec une telle force, dit le *Patriote*, qu'il lui dévora — littéralement — une grande partie du visage. Non seulement il enleva le morceau, mais encore il l'avalait.

L'étalon ne s'en tint pas là. Il renversa le palefrenier et se mit à le piétiner avec rage. Il l'aurait infailliblement achevé, si un palefrenier, entendant les cris de douleur poussés par l'infortunée victime, n'était rapidement accouru au secours de son chef, qu'il réussit à délivrer.

Malheureusement, les blessures reçues par M. Gouret étaient d'une gravité exceptionnelle. La plaie du visage était affreuse. On peut évaluer à environ 100 grammes le poids du morceau de chair dévoré par l'étalon-cannibale.

Cette horrible blessure provoqua des souffrances si vives que des conséquences bien funestes en résultèrent.

Le blessé fut pris d'un accès de *delirium tremens*, et nous apprenons que ce malheureux a dû être conduit à l'asile des aliénés de Sainte-Gemmes.

M. Gouret est âgé de cinquante ans environ. Il est né à Lamballe (Côtes-du-Nord).

L'étalon est inscrit sous le nom de *Vivaraire*.

## AU THÉÂTRE D'ANGERS

Par suite d'une indisposition de M<sup>me</sup> Krauss, la représentation de *Faust*, annoncée pour aujourd'hui vendredi avec le concours de la grande artiste, n'aura pas lieu.

Demain samedi 14 et dimanche 15 mars, on jouera *Lohengrin*, dont la vogue est toujours croissante.

Nous apprenons, en même temps, qu'une représentation de *la Favorite*, avec le concours de M<sup>lle</sup> Richard, de l'Opéra, aura lieu le samedi 21 courant.

La clôture de la saison est fixée au 22 mars.

## DEUX INTRÉPIDES COUREURS

En moins de quatre jours, M<sup>lle</sup> Juliette D... habitant la Touraine, a parcouru, en compagnie de son frère, un veloceman *di primo cartello*, une distance de 360 kilomètres en suivant cet itinéraire : Tours, Amboise, Blois, Orléans, Pithiviers, Malesherbes, Melun, Coulommiers, La Perté-sous-Jouarre, Château-Thierry, Reims, Rethel, Lannois et Mézières.

ôtant le veston, et en rabattant le col de la chemise. Avec l'éponge humide il enlevait, d'une main légère, le sang caillé et découvrait la plaie. Elle était longue et mince comme un fil et dirigée du bas de la gorge jusqu'à une distance de cinq ou six centimètres du lobe de l'oreille.

— Comment s'est produite la mort ? demanda Léguillon au médecin. Résulte-t-elle d'un suicide ou d'un assassinat ?

— Evidemment d'un assassinat. L'artère carotide a été atteinte, dans quelle proportion, je ne puis l'indiquer encore, mais elle a été atteinte, et cette section a déterminé la mort foudroyante.

— A quelle époque remonte le décès ?

— Je crois ne pas me tromper, en disant qu'il a eu lieu il y a plus de vingt-quatre heures et moins de quarante-huit.

— C'est-à-dire hier ou avant hier, le 15 ou le 16 courant ?

— Précisément ! D'ailleurs, l'autopsie nous donnera ces renseignements avec une certitude absolue. (A suivre.)

## GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 14 et dimanche 15 mars, *Lohengrin*.

Après s'être reposés 24 heures à Mézières, ces deux intrépides coureurs sont repartis pour Bruxelles.

La Cour d'assises de la Charente a acquitté M. Laroche, employé de commerce à Bordeaux, qui, le 8 janvier dernier, a tué de deux coups de revolver M. Arthequier, avocat à Confolens, lequel avait séduit sa sœur et refusé de réparer ses torts.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Fêtes de Pâques 1891

Extension de la durée de validité des billets aller et retour.

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1° Les billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places qui seront délivrés pendant la période du mercredi 25 mars inclus au lundi 6 avril inclus (Tarif spécial A n° 9).

2° Les billets aller et retour réduits de 40 0/0 dits de Bains de Mer, qui, aux termes du Tarif spécial A n° 8, ne sont émis qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai, seront également délivrés du 25 mars au 6 avril inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus, aux gares et stations :

1° De la ligne Saint-Nazaire (exclu) à Tours ;  
2° Des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclu) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuilleville-Pierre, *vis* La Flèche et Angers ; de Jumelles-Brion à Saumur, *vis* Saumur ;

3° De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, *vis* Tours ;

4° De la ligne de Nantes à Châteaubriant. Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 7 avril.

## Dernières Nouvelles

Paris, 13 mars, 12 h. 30.

On télégraphie de Rome, ce matin, à 10 heures, que l'état du prince Napoléon est très grave. Il a eu le délire toute la nuit. Une catastrophe est imminente.

Le roi d'Italie est resté ce matin auprès du prince de 6 heures à 8 heures. HAVAS.

## Théâtre de Saumur

TOURNÉE ABEL, DU VAUDEVILLE

VENDREDI 13 Mars 1891, à 8 h. 1/4

Représentation extraordinaire, Lyrique & Dramatique

DONNÉE AVEC LE CONCOURS DE

M. CARON

De l'Opéra,

M<sup>lle</sup> BLANCHE LOTHY, du Lyrique ; M. MEILLET, du Vaudeville ; M<sup>me</sup> PHILIBERT, de l'Opéra ; M. LA-MART, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire, pianiste accompagnant.

## L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN

Comédie de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, de l'Académie française.

A 9 heures, GRAND INTERMÈDE LYRIQUE

## LA CIGALE CHEZ LES FOURMIS

Comédie de MM. Ernest Legouvé et Eugène Labiche, de l'Académie française.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 16 Mars 1891

## LE TOREADOR

Opéra-comique en 2 actes, de M. Sauvage, musique d'ADAM.

Don Belflor..... MM. Queulain.  
Tracolin..... Gréteaux.  
Caroline..... M<sup>me</sup> Cheminade.

## Le Sourd ou l'Auberge pleine

Opéra-comique en 3 actes, de MM. de Leuven et Langlé, musique d'ADAM.

Le chevalier d'Orbe..... MM. Gréteaux.  
Doliban..... Vienne.  
Danières..... V. Julien.  
Pétronille..... M<sup>mes</sup> Gréteaux.  
M<sup>me</sup> Legras..... Lelong.  
M<sup>lle</sup> Joséphine Doliban..... Bloch.  
M<sup>lle</sup> Isidore d'Orbe..... Detaille.

ORDRE : 1. *Le Toreador* ; 2. *Le Sourd*.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

## BOURSE DE PARIS

Du 12 Mars 1891

3 0/0.	95 35
3 0/0 nouveau.	93 30
3 0/0 amortissable.	95 40
4 1/2.	406 07
Dépôts et Comptes courants.	365 »

## MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 9 mars

Froment, l'hect. de 77 k. 1/2, 21 à 21 50. — Seigle, 14 fr. — Orge, 14 à 15 fr. — Avoine, 10 à 11 fr. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 70 à 80 fr. — Paille, 40 fr. — Pain, les 6 kil., 2 fr. — Volailles, la couple, 3 à 4 50. — Œufs, la douzaine, » 80 à » 85. — Beurre, le 1/2 kil., 1 20 à 1 25. — Petits vins blancs des environs (230 lit.), 100 à 110 fr. — Petits vins rouges, 65 à 70 fr.

SABLÉ, 9 mars

Froment, de 20 25 à 21 25 l'hect. — Orge, de 12 75 à 13 25. — Avoine, de 9 50 à 10 fr. — Pommes de terre, de 4 50 à 5 fr. l'hect. — Poules, de 5 à 6 fr. la couple. — Poulets, de 2 50 à 4 50. — Canards, de 3 à 4 fr. — Oies grasses, de 4 20 à 4 30 le kil. — Pigeons, de 1 50 à 1 60 la couple. — Œufs, de » 60 à » 70 la douzaine. — Beurre, de 1 30 à 1 40 le 1/2 kil.

Les variations brusques de température occasionnent des rhumes et des bronchites. Ces maladies, bénignes au début, peuvent devenir le point de départ de la phthisie, de l'emphysème et du catarrhe pulmonaire, maladies longues et semées de dangers.

Il est facile de se rendre maître des rhumes en employant les capsules Guyot. Je recommande encore cet excellent modificateur des sécrétions bronchiques. Ces capsules sont blanches et portent en noir la signature E. Guyot ; leur popularité est due à leur valeur curative et à leur prix modique.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

## REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890. Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades ; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Dr L. RAUVAL.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir ; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Crette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et repare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; soit environ 20 c. le repas ; 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste.

— En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean ; J. RUSSON, épicier.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Coffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la *Sève Capillaire Pommade* et la *Lotion* du docteur R... qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Sève Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 3 fr. 50.

PAUL CODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur

**FAILLITE** Veuve GROLEAU

MM. les créanciers de la faillite veuve Groleau-Naples, lampiste à Saumur, sont invités à se réunir le mardi 17 mars 1891, à neuf heures 1/2 du matin, au Tribunal, dans la salle des délibérations, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(198) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

**FAILLITE** BOUTARD Émile

MM. les créanciers de la faillite du sieur Boutard, ex-fabricant de chaux à Fierbois, sont invités à se présenter, le mardi 17 mars 1891, à dix heures du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic, toucher un dividende et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

(199) Le Greffier, COLLIN.

MANUFACTURE

DE  
**PIANOS & HARMONIUMS**

**Lépicier et Grolleau**

Rue de Montreuil, 119, Paris  
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS  
42 Médailles d'or et autres

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Grolleau, sera à Saumur lundi prochain.

**Royal Windsor**  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris?  
Avez-vous des pellicules?  
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?  
**SI OUI**

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des cheveux et fait disparaître les pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPÔT: 22, rue de l'Écluse, PARIS  
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.  
Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

A Louer présentement

**MAISON**

Tout agencée pour un commerce de boucherie

Avec Cour, Remise et Écurie

Le tout situé dans un bon quartier  
S'adresser au bureau du journal.

Une maison de commerce de Saumur demande un **REPRESENTANT** sérieux pour les environs.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER de suite CHAMBRE CABINET, Cave et Grenier, 13, Montée du Fort.  
S'y adresser.

ON DEMANDE un Concierge pour grille de parc.  
S'adresser au château de Candès, par Montsoreau. (148)

Un jeune homme désire se placer soit comme groom ou valet de chambre. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du **NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ** au moyen duquel on écrit en même temps

**La Lettre et la Copie**

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOULLE, Pianos-Musique, Saumur

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 1/2 b <sup>e</sup> 30, la b <sup>e</sup> 85	Sardines à l'huile, depuis... 45
— très fins — 85 — 1.50	— sans arrêtes.. 85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs... 50 et 90
— très fins — 80 — 1.45	Thon mariné... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel 1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannec à l'huile.. 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'Ile Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la Mode illustrée publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la Mode illustrée reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre: seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

PLACEMENT SERIEUX | Cas trois conditions essentielles  
PLACEMENT RÉMUNÉRATEUR | sont indiquées par les  
PLACEMENT GARANTI | COMPTOIR DÉPARTEMENTAL  
86, r. de Richelieu, Paris



AU  
**PALAIS**  
DES MARCHANDS  
75-77, rue Baudrière, 75-77  
ANGERS

Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS tiennent le premier rang dans l'industrie de l'Ameublement :

1° Parce qu'ils ont toujours un choix des plus considérables en meubles, depuis le meuble de style jusqu'aux meubles courants, tentures et literies;

2° Que la qualité des meubles est toujours garantie;

3° Qu'ils ont toujours les premiers contre-maitres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage;

4° Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement;

5° Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres.  
Toiles cirées et Linoléum

**ÉPICERIE CENTRALE**

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur franc
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	143 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	153 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
<b>VINS BLANCS (droits payés)</b>				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

VIENT DE PARAÎTRE

Chez MARCHAL & BILLARD, éditeurs, 27, place Dauphine,  
PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

**La Crise Notariale**

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

DU NOTARIAT MODERNE

Par JULES ROUXEL

1 volume in-18. — Prix : 3 francs 50.

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**

Ancienne Maison GUÉRINEAU

**LIGNAIS, Succ<sup>r</sup>**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

**PENSION DEPUIS 60 FR.**

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

**PRIX MODÉRÉS**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.